

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur...

JOURNAL DU LOT

PRIX DES INSERTIONS... ANNONCES... 25 centimes la ligne...

PRIX DE L'ABONNEMENT... LOT, AVEYRON, CANTAL... CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE...

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS... M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns for dates, days, and events. Includes 'LUNAISONS', 'DESIGNATION DES ROUTES', and 'SERVICE DES POSTES'.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 11 décembre, Du 12, Du 13) and values (Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0).

Cahors, le 13 Décembre 1865.

BULLETIN

Le roi des Belges est mort, dimanche dernier, à 11 heures du matin.

Le manifeste du bourgmestre annonçant la mort du Roi se termine ainsi : « Le pays se remet avec confiance dans les mains du digne fils d'un roi modèle, du prince qui, né sur le sol belge, partage nos vieux sentiments nos vœux comme nous partageons sa profonde douleur ! » La ville est tranquille.

Tous les journaux Belges ont paru lundi, encadrés de noir, à l'occasion de la mort du roi Léopold.

Le Constitutionnel vante la haute sagesse, la modération, l'habileté de Léopold. Il ajoute que, grâce à ce monarque, la Belgique a vu grandir sa prospérité, et a atteint une situation telle, que la succession à la couronne a pu s'accomplir au milieu du calme le plus parfait.

« La mort du roi des Belges, dit le Moniteur, a produit une grande et douloureuse impression. »

« La perte du souverain qui, par sa sagesse, avait acquis une si haute position dans les conseils de l'Europe, excite d'unanimes regrets. La cour a voulu s'y associer. Les fêtes de Compiègne sont interrompues. »

D'après une correspondance de Madrid, il serait question de sévir d'une ancienne loi monarchique, contre les évêques espagnols qui protestent contre la reconnaissance du royaume

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 décembre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre XII.

Vous oubliez, Clotilde, répandit-il avec une gravité triste, que la duchesse est ma mère. Si votre père était irrité contre vous, dites, ne feriez-vous rien pour l'apaiser? — J'aime et je respecte mon père, sa colère m'affligerait au delà de toute expression. Pourtant je ne sais trop si, ne me sentant pas coupable, je me résignerai à demander pardon à qui que se fut.

d'Italie par le gouvernement de la Reine.

Le chef du « parti démocratique » et le nouveau ministre anglais paraissent d'accord sur les bases de la réforme électorale. Elle consistera dans une réduction du cens électoral pour les villes, bourgs et campagnes. De plus, on remaniera les circonscriptions afin que le nombre d'électeurs pour chaque membre du parlement soit à peu près égal.

D'après une correspondance de Constantinople, le règlement définitif de la question de l'isthme de Suez serait adopté par le gouvernement du Sultan dans le sens de l'arbitrage confié à l'Empereur des Français. Rien donc n'entraverait plus la réalisation, désormais certaine et prochaine, de cette grande entreprise.

Une dépêche de Stockholm constate le grand enthousiasme avec lequel la population a appris l'adhésion donnée par les quatre ordres (noblesse, clergé, bourgeoisie, paysans), à la réforme constitutionnelle.

Les dernières nouvelles reçues de notre colonie de Cochinchine sont satisfaisantes. La confiance des Annamites dans notre administration se manifeste de jour en jour d'une façon plus marquée. Des familles riches et influentes, qui s'étaient jusqu'à présent tenues à l'écart, témoignent, aujourd'hui, les dispositions les plus favorables.

De nombreuses constructions, dues aux Annamites, s'élèvent à Cholon; la récolte se présente sous les meilleurs auspices, et l'impôt rentre avec une grande facilité.

Un arrêté du gouverneur, en date du 9 octobre, détermine les conditions de la première exposition annuelle des produits de la Cochinchine française, qui doit s'ouvrir à Saigon, le 26 février 1866, et se terminer le 5 mars suivant.

Tous les habitants de la colonie, sans distinction de nationalité, sont appelés à y prendre part et à concourir aux récompenses qui seront accordées aux plus méritants.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

improvisa avec une passion, une fougue, un éclat extraordinaires. D'abord le duc prêta toute son attention à ces brillants accords. Mais bientôt ils ne furent plus que du bruit pour son oreille. Il cessa de chercher, comme d'habitude, la pensée de cette musique et de rattacher à leur amour chaque élan de l'artiste. Des visions passèrent devant ses yeux, lui montrant, au lieu d'une beauté altière, une créature personnifiant tous les charmes et toutes les vertus de la femme, douée de ces grâces modestes si attrayantes pour l'homme par leur contraste avec sa propre nature.

Lorsque Mlle Ernevillle s'arrêta, elle était haletante, échauffée, mais souriante et l'œil radieux. Tel était sur elle l'effet salutaire de la musique. Après avoir exhalé en notes rapides et bruyantes les mouvements impétueux, les cris passionnés de son âme, elle se sentait soulagée, rassérénée. Son piano était le seul ami qui reçût la confiance de ses joies, de ses douleurs, de son amour, de ses haines, de ses colères. Car tout cela vivait, brûlait et fermentait en elle tour à tour, et si sa nature bouillante avait un impérieux besoin d'épanchement, d'un autre côté, sa fierté excessive l'empêchait souvent de tout dire, même à Raymond.

« Etes-vous content? demanda-t-elle en se tournant vers lui avec un sourire d'une grâce enivrante. — Admirable, enchanteresse comme toujours! » s'écria-t-il, moins occupé de son jeu que de son éblouissante beauté. Elle le remercia par un nouveau sourire plus aimable encore. Un instant après, il témoignait le désir

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Belgique. Bruxelles, 10 décembre 4 h. 20 m.

L'Indépendance Belge dit que le roi Léopold est mort à 11 heures. S. M. était entourée des princes de la famille royale. Elle a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés.

Bruxelles, 10 décembre, 5 h. 40 m. Un manifeste officiel, signé Anspach, bourgmestre, annonce que le roi a succombé ce matin, à 11 heures 45 minutes.

Une foule silencieuse se presse autour du manifeste officiel. La plupart des magasins sont fermés. Le drapeau noir flotte sur la plupart des maisons.

Le Sénat est convoqué pour demain à 2 heures. La ville est tranquille.

Bruxelles, 11 décembre.

Une proclamation du Conseil des ministres annonce la mort du Roi. Elle continue ainsi : « Le peuple Belge, fidèle à lui-même, attendra avec confiance le jour prochain où les représentants de la nation recevront le serment de l'héritier du trône. Pour garantir à la Belgique, sa liberté, sa prospérité et son indépendance, Léopold II suivra les grands exemples de son illustre père et trouvera toute la nation réunie pour le soutenir énergiquement dans l'accomplissement de sa noble et patriotique mission. »

En vertu de l'art. 79 de la Constitution, à dater de la mort du Roi et jusqu'à la prestation de serment par son successeur, les pouvoirs constitutionnels du Roi seront exercés, au nom du peuple belge, par les ministres réunis en Conseil et sous leur responsabilité.

Hollande. Plymouth, 10 décembre, soir.

Le vapeur Witengahe apporte des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance du 9 novembre, de Ste-Hélène du 17 et de Madère du 4 décembre. La guerre entre les Bassutos et l'Etat libre hollandais avait dégénéré en une série d'expéditions de pillards faites en vue de saisir du bétail. Mosheh avait exprimé l'intention de donner satisfaction à ses adversaires. Il avait fait une apparition sur le territoire de Natal, mais rien n'avait été conclu. On ne croyait pas que la guerre reprît de l'importance.

Danemark. Copenhague, 10 décembre.

Le Dagbladet publie un télégramme de Stockholm sur l'impression produite par le vote des Etats en faveur de la réforme constitutionnelle. Une foule énor-

d'entendre une mélodie simple et touchante qu'elle avait déchiffrée devant lui quelques jours auparavant. Elle força le sourcil.

« Vous n'êtes pas galant, mon cher duc. A une femme qui vient d'improviser, demande-t-on de la musique d'un compositeur quelconque, fût-il de premier ordre? Et choisit-on, comme pour critiquer son genre, un genre tout différent? Non, je ne jouerai pas ce morceau; d'abord il est monotone, fastidieux, ensuite je n'en puis plus, enfin et surtout je veux vous punir. »

Elle ferma le piano et se jeta dans un fauteuil au coin du feu. Raymond, un peu décontenancé, ne savait trop que dire. Clotilde aurait-elle lu dans sa pensée? Mais elle, le voyant taciturne, elle réfléchit que peut-être elle l'avait blessé dans ses sentiments de fils, et elle déploya toutes ses séductions pour le ramener. Tantôt spirituelle et mutine, tantôt caressante et presque attendrie, tantôt sérieuse, elle le tint deux heures durant sous le charme de la plus irrésistible coquetterie et parvint à effacer de son esprit, au moins momentanément, les impressions toutes différentes qu'il avait apportées chez elle.

Lendemain, un dîner d'affaires réunissait à la table de M. Ernevillle des princes de la finance et des membres de la haute aristocratie. Présenté par l'amphitryon comme son futur gendre, le duc d'Armentièrre reçut des convives l'accueil le plus flatteur. Tous ces messieurs avaient leurs raisons pour ne pas vouloir déplaire au puissant capitaliste. Ils l'accablaient de compliments, fondés peut-être, mais dans tous les cas fort exagérés, sur la somptuosité de sa maison, l'élégance et le bon goût de ses ameublements, la

me se pressait dans les rues, et s'étant porté devant les hôtels des ministres, acclamait avec transport MM. de Manderström, Degeer et Gripenstedt. La ville était illuminée en partie. Au théâtre royal on demanda l'hymne national qui fut répété par le public et qui se termina par des vivats enthousiastes.

LA MORT DU ROI DE BELGIQUE.

Les regrets manifestés par la presse française et étrangère, sur la mort du roi des Belges, sont unanimes, la sagesse du prince qui, depuis 1831, tenait d'une main si habile et si ferme les rênes d'un gouvernement nouveau, pour lequel n'existaient aucune tradition, est appréciée et proclamée par tous. Ce témoignage si flatteur pour la mémoire du feu roi, n'a pas moins sa portée, en ce qui concerne le rôle que doit jouer son successeur, et l'avenir de la Belgique. S. A. R. le duc de Brabant ne trouvera aucune entrave, à son avènement au trône, et le royaume de Belgique conservera paisiblement son autonomie, contrairement à ce qu'avaient prétendu une foule de bruits absurdes. « La perte d'un souverain qui avait acquis par sa sagesse une si haute position dans les conseils de l'Europe, dit le Moniteur en parlant du feu roi, a excité d'unanimes regrets. » « Elevé à la même école, ajoute le Constitutionnel, Léopold II ne peut manquer de continuer la tradition paternelle; son avènement sera salué avec autant de sympathie que de confiance. »

Que devient, en présence de ces déclarations, les étranges partages imaginés même par des feuilles qui se disent sérieuses et contre lesquelles protestent l'état actuel de l'Europe, aussi bien que les sentiments désintéressés que l'on prétendait travestir, en les représentant comme tournés vers une politique de conquête? Les inquiétudes nourries, depuis huit jours, disparaissent au moment même où se produit l'événement fatal qui devait les justifier. C'est justement à l'heure où la main glacée de Léopold II laisse tomber le sceptre que l'on voit l'inanité des prophéties pessimistes. L'ordre règne à Bruxelles et rien ne le trouble, nous l'espérons. La paix générale de l'Europe n'est pas plus menacée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques semaines. Ainsi que le disent déjà les feuilles anglaises, l'avenir de la

splendide ordonnance du repas. Ils avaient pour Clotilde des galanteries, des attentions, des flatteries qui impatients le duc et lui faisaient pitié. Elle, elle trônait au milieu d'eux, comme une reine, richement parée, fière et souriante, heureuse de faire les honneurs de la maison paternelle à des grands seigneurs dont elle serait bientôt l'égale.

On parla donc affaires à ce dîner; on en parla même beaucoup trop au gré de Raymond. Ce fut pour lui l'occasion d'une étude à laquelle il se livra avec une curiosité mêlée d'étonnement et de dégoût. Seul désintéressé dans la question, seul en état, conséquemment, de juger avec une entière liberté d'esprit, il n'eut pas de peine à surprendre les finesses et les réticences de ces hommes qui tous affichaient le désintéressement et la franchise, mais dont chacun se défiait et se tenait sur ses gardes. On faisait de la diplomatie, on avait peur de se compromettre en s'avancant trop. L'aristocratie montrait une réserve mi-hautaine, mi-embarrassée. La finance était arrogante jusque dans son apparente souplesse, car elle sentait de son côté la force, c'est-à-dire l'argent, et de plus, l'habileté et l'expérience de ces sortes d'affaires.

Celle que l'on débattait fut conclue. Des comtes et des marquis consentirent à prêter le prestige de leurs noms à une entreprise naissante. En échange, on leur assura de grasses sinécures. Le grand arbitre de tout cela fut M. Ernevillle, Chacun en passa par où il voulut; ses propositions, présentées avec un aplomb déguisé sous une politesse obséquieuse, s'imposèrent comme des ordres. Sa richesse, ses capacités, le brillant succès de toutes ses opérations lui assuraient une grande influence. Ses invités partis, il demeura

Belgique ne dépend que de ses populations laborieuses, lesquelles ne doivent fournir aucun prétexte à une intervention étrangère.

Revue des Journaux

On lit dans le bulletin du 'Moniteur': « D'après des nouvelles du Japon, en date du 17 octobre, le conflit armé existant entre le taïcoun et le prince de Nagato semblait sur le point de recevoir une solution pacifique par la soumission de ce dernier, aux ordres du taïcoun. »

En Chine, pendant le mois de septembre, une bande de vagabonds, connus sous le nom de Rebelles Mahométans à cheval, a pris et pillé Paotou-hien, sous-préfecture, située à 18 lieues seulement de Pékin.

Le journal 'La France', dans un article sur « la Situation en Italie » après avoir constaté l'affaiblissement de l'ancienne majorité dans la nouvelle chambre italienne, se demande à qui la faute?

« Est-elle, poursuit M. Garcin, à ceux qui, dès le premier jour, ont assigné à la convention du 15 septembre son vrai sens, ou à ceux qui en ont voulu dénaturer le caractère, par des interprétations qu'elle ne comportait pas? »

Les illusions étaient-elles possibles après les dépêches si précises de M. Drouyn de Lhuys et les assurances si catégoriques de M. Rouher dans la mémorable séance du 15 avril dernier? Pourquoi les italiens, au lieu de chercher la pensée de la France dans les déclarations de son gouvernement, ont-ils cru la trouver dans les commentaires d'une presse qui ne leur envoyait que l'écho de leurs propres passions?

« Les illusions étaient-elles possibles après les dépêches si précises de M. Drouyn de Lhuys et les assurances si catégoriques de M. Rouher dans la mémorable séance du 15 avril dernier? Pourquoi les italiens, au lieu de chercher la pensée de la France dans les déclarations de son gouvernement, ont-ils cru la trouver dans les commentaires d'une presse qui ne leur envoyait que l'écho de leurs propres passions? Est-ce que les articles du 'Siècle', de 'l'Opinion nationale', du 'Journal des Débats', pouvaient prévaloir contre les sentiments du pays, des chambres et du gouvernement? »

M. Léon Plée constate dans « sa revue de la politique extérieure, » que la phase transitoire où se trouvent la plupart des pays de l'Europe, n'est chez aucun d'eux plus accusée qu'en Autriche. Toutes les diètes de l'empire, sauf celle de Hongrie, ajoute le publiciste du 'Siècle', sont réunies, et l'on peut dire d'elles 'Tot capita, tot sensus'!

« Quoi! mon cher duc, en êtes-vous encore là? Je vous trouve bien arriéré. A notre époque, la noblesse ne croit plus déroger en se mêlant à des entreprises industrielles et des spéculations financières. Le marché que nous venons de conclure n'a rien de déloyal. Il ressemble à tant d'autres. Ces grands seigneurs avaient besoin de nous, comme nous avions besoin d'eux. Ils connaissaient nos motifs, et nous les leurs; personne n'a été dupe. Au contraire, nous faisons tous une affaire superbe, et vous en profiterez, M. mon gendre! »

Raymond fronça le sourcil, et sa joue s'empourpra. Toute allusion à la fortune de Clotilde l'affectait péniblement. Et M. Erneville, qui n'avait pas même l'idée d'une susceptibilité puerile, en laissait souvent échapper, de ces allusions-là, sans arrière-pensée, sans intention de blesser le duc ni de lui faire sentir une supériorité quelconque, uniquement par l'effet de la profonde et exubérante satisfaction que lui causaient sa grande richesse et la conscience d'en avoir été lui-même l'artisan. M. d'Armentière faisait alors ce qu'il fit en cette circonstance: il se taisait. Mais il gardait

étudier ici en détail la pensée de chaque diète, le mouvement de chaque peuple; mais tant que la Hongrie elle-même n'a pas parlé, il n'y a rien de décisif. On n'a d'ailleurs encore que les adresses de quelques autres diètes. Mais il faudra s'arrêter sérieusement aux délibérations de chacune d'elles. Leur ensemble formera le cahier des vœux généraux des populations de cet immense empire, qui, après tant de siècles d'existence, en est encore réduit à chercher sa voie dans l'inconnu. »

On lit dans le bulletin du 'Journal des Débats', sous la signature de M. David: « On se demande à Madrid, si la Reine prononcera cette année le discours d'usage à l'ouverture des Cortès. Bien des gens en doutent, et l'on attribue généralement l'abstention présumée de la reine, à la répugnance qu'elle aurait à parler de la reconnaissance du royaume italien. Si les bruits qui courent à ce sujet sont fondés, et nous devons ajouter qu'ils ont pris en Espagne une grande consistance, il faudrait regretter une détermination qui montrerait une fois de plus, quelles sont les influences particulières qui agissent sur l'esprit de la reine et qui amènent des actes par lesquels se manifeste le peu d'accord qui existe entre la souveraine et son gouvernement. C'est là un état de choses plein de dangers pour le pays, et ces dangers sont d'autant plus grands, que l'Espagne traverse en ce moment une crise qui ne peut être conjurée que par l'harmonie et l'entente la plus intime de tous les pouvoirs. »

Pour extrait: A. LAYTOU

Le roi Léopold qui vient de mourir (Georges-Chrétien Frédéric Léopold, duc de saxe-Cobourg), était né en 1790, il était par conséquent dans sa 75<sup>e</sup> année. Il fut deux fois marié: la première fois en 1817, à la princesse Charlotte fille de Georges IV, roi d'Angleterre et la deuxième fois à la princesse Louise d'Orléans. De ce mariage, il eut trois enfants: le prince royal, Léopold duc de Brabant, le prince Philippe, comte de Flandre, et la princesse Charlotte Impératrice du Mexique.

L'UNITÉ MONÉTAIRE.

Nous avons annoncé la réunion, à Paris, d'une conférence internationale, à laquelle prennent part la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, et qui est chargée d'arrêter les bases d'un arrangement destiné à assurer dans ces divers pays l'unité de la monnaie d'appoint.

Voici, d'après un journal sur quels points aurait porté le débat:

« La France proposait l'adoption d'un système consistant dans un mélange de 900 millièmes d'argent et de 100 millièmes de cuivre; la Suisse proposait à son tour le mélange qu'elle a adopté depuis longtemps, de 800 millièmes d'argent et de 200 millièmes de cuivre. Ces deux propositions, à la suite des observations dont elles ont été l'objet, ont été abandonnées et l'on est d'accord, à cette heure, pour l'adoption du mélange pratiqué déjà en Italie de 835 millièmes d'argent sur 165 millièmes de cuivre. Cette proportion est celle qui permet de donner à la monnaie d'argent une valeur suffisante pour en assurer l'échange, tout ne présentant plus un avantage suffisant pour la fonte. »

Aussitôt après la signature de la convention les gouvernements intéressés retireront de la circulation les monnaies qui ne seraient point conformes au nouveau type et en frapperont de nouvelles.

Pour extrait: A. LAYTOU.

au fond du cœur une sourde irritation, un sentiment de honte et de colère.

Ce soir-là encore, en se séparant, le capitaliste et le duc se disaient, chacun de son côté: « Cet homme-là et moi, nous ne nous entendrons jamais. »

En effet, ils n'étaient pas nés pour se comprendre. Aussi l'une des grandes contrariétés de Raymond était-elle la perspective d'habiter la maison de son beau-père. Clotilde lui avait dit:

« A quoi serviraient donc les dispendieux embellissements de cet immense hôtel, si mon père devait y vivre seul? N'ayons pas l'air de dédaigner ce qu'il a fait faire à notre intention. D'ailleurs, nous ne savons pas combien de temps nous resterons à Paris. Vaut-il la peine, pour quelque mois peut-être, de meubler un appartement quand nous en avons un tout prêt, et splendide? Quant à moi, j'y tiens; je ne me trouverai nulle part aussi bien qu'ici, et j'ai promis à mon père de ne pas le quitter tant qu'on ne nous changera point de garnison. Il sera toujours seul assez tôt, mon pauvre père. »

Et, en achevant ces mots avec un soupir, elle avait levé sur Raymond des yeux suppliants où brillait une larme. Qu'objecter à de pareils arguments? Il avait cédé, bien à regret, n'osant pas même, par délicatesse, risquer une objection très-naturelle, mais blessante pour Clotilde: c'est que bien des gens qui n'eussent pas hésité à voir la jeune duchesse d'Armentière, s'ils avaient pu feindre d'oublier sa naissance, refusaient de se montrer à l'hôtel Erneville.

Puis, quand il fut sorti de chez elle, il se dépitait contre lui-même, il eut honte de sa faiblesse et de l'ascendant qu'il laissait prendre à Clotilde. Il ne se

Correspondance.

Paris, 12 décembre.

Les ministres se sont réunis dimanche, en Conseil au palais de Compiègne, sous la présidence de l'Empereur. Le préfet de la Seine et le préfet de police assistaient à cette séance, où l'on a délibéré, assure-t-on, sur le projet de rectification du jardin de Luxembourg.

— La Cour rentrera à Paris le samedi 16 décembre. On fixe au mercredi 20, le mariage de la princesse Anna Murat. Les bals des Tuileries commenceront dans la semaine de Noël et ceux de l'Hôtel-de-Ville, le 8 janvier.

— Le P. Hyacinthe a fait, lundi, sa deuxième conférence à Notre-Dame.

— La transformation des recettes générales en trésoreries est commencée. M. Gruyer, receveur général à Montauban, est nommé trésorier-payeur à Limoges. M. de Granville, payeur à Nantes, est nommé trésorier-général dans les Hautes-Alpes.

— On dit qu'une importante modification va être introduite dans le projet relatif au Luxembourg. Le retranchement à opérer se bornerait à la partie du jardin avoisinant l'Observatoire.

— Les bruits qu'on a répandus au sujet de l'Exposition de 1867 sont démenties dans les sphères officielles. Les comités d'admission auront terminé leurs opérations le 31 décembre. Quant aux travaux de construction et d'agencement, ils n'éprouveront aucun retard, les crédits échelonnés sur l'an prochain suffisant largement aux devis des ingénieurs et des architectes.

On continue à regarder comme probable la reprise, par le prince Napoléon, de la présidence de la Commission impériale.

— Rien n'est encore décidé quant à la nouvelle direction du 'Constitutionnel' et du 'Pays'. Quelque parti qu'on prenne, M. Paulin Li-mayrac, restera rédacteur en chef de la première de ces feuilles.

— De longtemps on n'avait vu à Paris, une telle abondance de gibier. Le marché de la Vallée est encombré de chevreuils. Un beau chevreuil, pesant 25 kilogr., coûte 15 fr. On a un très gros faisan pour 4 fr. Un lièvre de trois kilos n'est pas payé plus de 5 fr., les perdrix sont relativement plus chères; les rouges valent 2 fr. 50 et les grises 1 fr. 65; la viande de boucherie augmente de prix tous les jours. En première catégorie, le bœuf se vend 1 fr.; le veau 1 fr. 10; le mouton 1 fr. 20 le kilo. On a un dindon de poids de trois kilos pour 6 fr. Si bien que la volaille devient le pot-au-feu le plus économique.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique locale.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Séance du 12 décembre 1865.

Président: M. Munin-Bourdin, doyen du conseil, Commissaire du gouvernement: M. Leroy, secrétaire général.

M. Terrier expose une demande du sieur Couly (Antoine), en décharge de sa patente. Le conseil de préfecture, sur les conclusions de M. le Commissaire du gouvernement, rejette.

Le même conseiller fait un rapport sur une réclamation du sieur Pons, entrepreneur, contre le décompte de son entreprise des travaux d'amélioration de la Bâve.

Après les observations de M. Pons et les conclusions du Commissaire du gouvernement conformes

reconnaissait plus. Était-ce bien lui, Raymond, dont la hauteur et l'opiniâtreté de caractère étaient passées en proverbe, était-ce lui qui subissait l'empire d'une femme et souffrait qu'on le mit, pour ainsi dire, dans un état de dépendance? Il avait résisté aux desirs de sa famille, de sa mère qu'il aimait tant, et il courbait la tête, malgré ses révoltes intérieures, sous la volonté d'un beau-père avec lequel il ne sympathisait même pas!

Pour comble d'humiliation, il ne tarda point à apprendre que M. Erneville agissait en son nom sans même le consulter, faisant pour lui des démarches que le duc d'Armentière neût certainement jamais faites. Un jour Clotilde, radieuse, courut au-devant de Raymond qui entra, et s'écria d'un air de triomphe:

« Bonnes nouvelles, mon ami! Mon père vient de voir, et avec plein succès, quelques personnages très-influents. »

— Dans quel but? demanda Raymond avec une vivacité qui troubla un instant Clotilde. Mais elle se remit aussitôt et répondit avec aplomb:

— Pour obtenir que votre mariage ne vous empêche pas d'être reçu à la cour, c'est-à-dire pour que votre femme, qui tient par-dessus tout à y être admise, y soit invitée; car vous n'iriez point sans elle, n'est-ce pas, mon ami?

— Sans doute, dit M. d'Armentière, surpris et mécontent; mais, Clotilde, ma chère Clotilde, vous êtes bien ambitieuse, bien avide de briller. Parfois cela m'inquiète. J'aimerais que vous fussiez un peu plus sage et que vous fussiez plus sage que moi. Dites-moi, mais soyez franche — m'épouseriez-vous si,

au rapport, le Conseil décide que le chef relatif à la résiliation de l'entreprise est rejeté, ordonne une expertise contradictoire et met en demeure les parties de désigner chacune leur expert pour la partie relative au décompte.

Le Conseil entend les explications de M. Regy, architecte, sur la question des malfaçons de l'église de Flaujac, dont M. Carbonel avait fait le rapport dans une des dernières séances, et décide, sur les conclusions de M. le Commissaire du gouvernement, que l'affaire sera soumise à une expertise contradictoire.

Nous constatons avec une vive satisfaction que l'institution des cours d'adultes se développe tous les jours dans notre département.

Nous ne comptons pas moins aujourd'hui de 212 cours fréquentés par 2227 élèves.

Nous espérons qu'à l'exemple des autres chefs lieux de département, Cahors aura bientôt ses cours populaires et gratuits.

Le tirage de la Loterie de la Providence, aura lieu demain Jeudi, 14 du courant, dans une des salles de la Mairie, à 2 heures de l'après-midi. Les lots sont exposés depuis le 11 du courant.

DEMONÉTISATION

des pièces de 20 et de 50 centimes.

(Loi du 25 Mai 1864.)

Avis important.

Nous sommes à l'époque du solde des contributions de toute nature, les redevables sont engagés de nouveau à verser dans les caisses publiques, les pièces de 20 et de 50 centimes dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai.

On écrit de Paris à la France Centrale:

« On parle beaucoup de M. l'abbé de Launay, curé de Saint-Etienne-du-Mont, pour l'évêché de Cahors. C'est avec lui que Mme Duruy aurait eu les conférences qui ont amené son abjuration. »

Par suite d'une décision ministérielle, des modifications suivantes ont été apportées aux traitements des contrôleurs et 1<sup>er</sup> commis de direction des contributions directes.

Le traitement des contrôleurs de 3<sup>e</sup> classe est élevé de 1,200 fr. à 1,400 fr.

Celui des contrôleurs de 2<sup>e</sup> classe de 1,500 fr. à 1,600 fr.

Il a été créé une nouvelle catégorie de contrôleurs auxquels on attribue le titre de contrôleurs hors classe, au traitement de 2,000 fr.

Le grade de contrôleur principal est divisé en deux classes, au traitement, pour la première, de 2,700 fr., et pour la deuxième de 2,400 fr.

La rétribution attachée à chacune des classes du service sédentaire est fixée comme suit:

Table with 2 columns: Grade and Salary. 1<sup>er</sup> commis de direction de 2<sup>e</sup> classe: 1,800 fr. 1<sup>er</sup> commis de 1<sup>re</sup> classe: 2,200 fr. Commis principaux de 2<sup>e</sup> classe: 2,700 fr. 1<sup>er</sup> commis de 1<sup>re</sup> classe: 3,000 fr.

Louis Dabrocard, du Colombier, âgé de 71 ans, vient de disparaître de son domicile. Sa taille est d'environ 1 mètre 75 c., cheveux épais et gris, barbe entière, épaisse et fort grise, bien conservée pour son âge. On craint qu'en suivant le bord de la rivière pour regagner son domicile, il ne soit tombé dans l'eau. Il pouvait avoir sur lui une somme de 13 à 14 fr. Donner des renseignements.

Le 5 décembre courant, vers huit heures du matin, un feu de cheminée s'est déclaré dans

un lieu d'être le duc d'Armentière, je m'appellais M. Armentier et j'étais un artiste en vogue, un auteur de talent, un éloquent avocat.

— Ou un grave professeur, ou un poudreux savant, ou un métaphysicien qui marche le front dans les nuages, ou... n'importe, quoi, mais tout autre chose enfin que Raymond d'Armentière! interrompit Clotilde on éclata de rire. Puis elle ajouta avec feu: « Pourquoi toutes ces suppositions? Je ne saurais répondre à ces questions-là ni vous voir en imagination autrement que vous n'êtes. Si je parvenais même à me figurer un de ces personnages, quelque éminent qu'il fût, il ne pourrait, me plaire, puisque ce ne serait plus vous... Raymond, poursuivait-elle avec une tendresse passionnée, en le fascinant de ses regards, je t'aime tel que tu es, je ne puis aimer que toi seul. Pour moi, ton nom, ton grade, ton titre, la personne, tout cela ne fait qu'un. Mon cœur appartient tout entier à Raymond d'Armentière, duc, chef d'escadron, brillant officier décoré pour ses actions d'éclat, noble cœur et tête ardente. Me demander si je t'aimerais dans d'autres conditions, c'est admettre que j'aie pu un seul instant m'interroger à ce sujet, et c'est à quoi l'on ne songe point quand on est satisfait de son choix. Suis mon exemple. T'ai-je demandé: « Voudrais-tu de moi si j'étais une paysanne! » Non, ne nous gâtons pas notre bonheur par d'oiseuses conjectures. A vouloir trop aller au fond des choses, on rencontre le doute, le trouble, l'inquiétude. Contentons-nous de ce qui est, sans scrupule de ce qui aurait pu être. Nous nous aimons, n'est-ce pas assez? Et quand je serais un peu ambitieuse, quel mal y verrais-tu, si mon ambition consistait à désirer être ta femme et pouvoir m'enorgueillir de mon mari? (La suite au prochain numéro.) »

la maison habitée par M. Petitot, greffier à Bretenoux. Ce commencement d'incendie aurait pris de sérieuses proportions sans les prompts secours apportés par des pompiers de cette ville.

Les dégâts sont de peu d'importance.

Un vol d'une montre et autres objets mobiliers vient d'être commis, dans la commune de Lissac, au préjudice de V... Les soupçons s'étant portés sur le sieur F. P..., la police s'est transportée à son domicile. Pris à l'improviste et pressé de question, F. P. s'est déclaré coupable et a rendu les objets volés. Procès-verbal constatant le fait a été dressé à M. le Procureur impérial de Figeac.

Le sieur C..., vient d'être mis à la disposition de la justice sous la prévention de plusieurs vols de vin et d'argent, commis au préjudice de Guignes, et d'autres vols au préjudice de différentes personnes.

Sous ce titre : « Traduction de la bulle Ineffabilis en patois du Lot. » M. L'abbé Caussanel, vicaire à Castelnau, nous adresse un long article que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier. Voici quelques extraits de sa lettre.

« M. Sire, de la compagnie de Saint-Sulpice, travaille aujourd'hui à faire traduire en toutes les langues et tous les idiomes du monde la bulle ineffabilis, par laquelle l'Immaculée Conception de Marie est à jamais proclamée un dogme de foi.

Plus de trois cents traductions lui ont été envoyées déjà, non-seulement des diverses régions de l'Europe, mais de tous les points de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et des îles les plus lointaines de l'Océanie.

Le recueil auquel travaille M. Sire, ne sera pas seulement un immense trésor polyglotte; il sera en outre, une véritable merveille de calligraphie et d'ornementation. La richesse des titres et des peintures marginales, surpasse tout ce que l'on a, jusqu'à ce jour, produit de plus magnifique en ce genre: Les bulles offertes par la reine d'Espagne, les deux bulles décorées par les ordres et aux frais du comte et de la comtesse de Chambord, plusieurs titres qui ont orné les dames du Sacré-Cœur, à Paris, sont en particulier, d'une indescriptible perfection.

« Sa Sainteté Pie IX, à qui est dédiée la collection, et qui a séduit, dès le premier jour, la grande pensée religieuse qui en inspire l'auteur, avait naguère vu la splendeur des résultats obtenus déjà, dépassait complètement ses espérances.

« Désirant que l'idiome particulier à notre pays eût sa page dans un recueil où toutes les langues paient leur tribut à Marie, j'ai offert à M. Sire, qui veut bien m'honorer de son amitié, de lui envoyer la traduction de la bulle ineffabilis en langue vulgaire du Lot. La traduction a été faite, à ma prière, avec autant de fine originalité que d'exactitude, par M. le curé de Montfaucon, et le travail parfait de calligraphie est dû au Petit-Séminaire.

Quant à l'ornementation du titre et aux peintures marginales, plusieurs personnes s'en occupaient avec zèle et succès, lorsque j'eus l'occasion de leur montrer quelques-uns des titres que m'avait transmis M. Sire; l'infériorité nécessaire de leur travail les découragea si profondément, qu'elles ont depuis obstinément refusé de le continuer.

« Je voudrais donc, et c'est le seul motif pour lequel je me permets d'écrire ce petit article, je voudrais, dis-je, implorer les personnes de ce diocèse à qui la peinture est familière, afin que la bulle que j'envoie soit bien réellement la bulle du Lot, et l'expérience et le goût, non-seulement quant au fonds, mais encore quant aux détails du culte et de la tendresse que nous professons tous, en ce pays, pour notre mère du Ciel.

« Le désir de mêler son travail et son nom à des travaux et à des noms impérissables, le désir surtout de coopérer à une œuvre destinée à louer magnifiquement Marie et à réjouir, par conséquent, le cœur aussi-pieux qu'héroïque de Pie IX, portera quel'un de vous, de ceux qui lisez mes courtes lignes, à répondre à mon humble appel.

Mgr. Peschod avait daigné me promettre de signer la traduction de la bulle ineffabilis en patois du Lot, ce petit travail resté toujours sous cet auguste patronage qu'une mort si prompte a rendu plus auguste encore.

L'abbé L. S. Léopold CAUSSANEL, vicaire. Castelnau-Montrastier, le 4 novembre 1865.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Le Parthenon de l'Histoire poursuit avec le soin que mérite cette œuvre, la publication de ses six volumes.

Les livraisons 64, 65, 66, 67, 68, 69 viennent de paraître, et sont dans nos bureaux à la disposition de nos souscripteurs.

Les gravures qui ornent ces livraisons sont de la plus grande beauté.

OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux: 1° des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 décembre 1865. 6 versements dont 1 nouveau. 8 remboursements dont 2 pour solde. 4,308 fr. 06

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances. 40 décembre Garrigues (Clémence-Alexandrine), rue St-Catherine. 10 — Bruno (Antoine), rue Impériale. 11 — Bennad (Marie-Jeanne), Cabessut. 12 — Grelet (Maria), boulevard Nord.

Décès. 9 décembre Sastres (Jeanne), 63 ans, Hospice. 11 — Grenède (François), 18 mois, aux Carmes.

Emprunt Pontifical.

Dans les circonstances actuelles, et à la fin de l'année, le Gouvernement pontifical a des charges auxquelles il ne peut satisfaire avec ses ressources ordinaires.

Nous venons en conséquence solliciter plus activement les personnes dévouées au St-Siège, afin qu'elles lui viennent en aide pour souscrire à l'emprunt décrété en 1864 dont la moitié environ reste encore à couvrir.

JEAN CANGARDEL, et FILS, Banquiers, à Cahors. Délégués pour l'Emprunt Pontifical.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Jurisprudence.

La Cour impériale de Lyon (2e chambre), sous la présidence de M. Valois, a rendu l'arrêt suivant qui n'est pas sans intérêt pour le commerce.

« Le fait de s'indiquer comme seul successeur d'une maison de commerce constitué un acte de concurrence déloyale, lorsqu'il a été convenu entre les associés qu'après la dissolution de la société chacun d'eux pourrait individuellement continuer le même genre d'affaires et l'exploitation de la clientèle commune.

« Doit aussi être considéré comme prohibé par la loi et l'équité le fait de s'annoncer comme seul liquidateur d'un commerce, alors même que cette énonciation serait conforme à la vérité, si la publicité qu'on lui donne a pour but et pour résultat d'attirer à soi la clientèle ancienne, alors qu'elle doit rester commune aux ex-associés. »

VAINE PATURE.

La vaine pâture ne constitue pas une véritable servitude, mais un droit qui, lorsqu'il n'est fondé ni sur une loi, ni sur un titre, ne doit être regardé que comme une simple faculté, un acte de tolérance.

« Attendu, dit un arrêt de la Cour impériale d'Amiens, que la vaine pâture exercée par les habitants d'une commune sur les terrains non clos et dépourvus de leurs récoltes ne constitue pas une servitude, mais un droit sui generis qui, partout où elle a lieu sans titre ou sans loi, est regardé comme une simple faculté, un acte de tolérance et familiarité, un fait équivoque n'engendrant aucun droit.

« Attendu que la commune de Sainte-Hélène n'allègue même pas qu'il y ait réciprocité de pâturage sur son territoire; que les intimés, habitant d'ailleurs une commune étrangère, nient cette réciprocité, n'en ont jamais usé, et n'entendent point en user.

« Attendu que, dans les mois d'avril et mai 1863, les défendeurs pour lesquels la commune de Sainte-Hélène a pris fait et cause, ont mené pâturer sur les fonds appartenant aux demandeurs, quatorze vaches, des génisses, des chèvres, des poulains; que ce fait est dommageable et contraire au droit de propriété de ces derniers.

« Par ces motifs, sans s'arrêter aux faits articulés par la commune, dit qu'il a été bien jugé par le jugement du tribunal civil d'Abbeville, en ce qu'il a déclaré les habitants de Sainte-Hélène sans droit de vaine pâture sur les fonds des intimés.

« Mais mal jugé en ce qui concerne les dommages intérêts réclamés.

« Et, faisant droit à l'appel incident, fixe les dommages à 25 francs; « Condamne, etc. »

Faits Divers.

C'est décidément une très-belle et très-précieuse publication que celle du Musée des Familles, inaugurée en 1833 et qui compte aujourd'hui 32 années d'existence. Les noms les plus célèbres de la littérature contemporaine se retrouvent à chacune de ses pages, accompagnés d'illustrations signées par nos premiers artistes. Grâce à la variété et au choix de ses matières, grâce aussi à la modicité de son prix, le Musée s'adresse à tous les âges et à toutes les conditions; hautes leçons de la religion, grands enseignements de l'histoire, voyages et découvertes, progrès des sciences, événements, personnages et anecdotes du jour, œuvre d'imagination empreintes d'une morale exquise, tout concourt à faire du Musée à la

fois le livre plus attrayant et le journal le plus instructif du foyer domestique.

Et, pour qu'en ne manquant à l'œuvre qu'ils ont entreprise, les éditeurs du Musée ont joint à leur publication celle des Modes vraies, un guide toujours sûr, un conseiller toujours pratique pour la femme élégante comme pour la mère de famille désireuse d'allier les exigences du goût à celles d'une économie bien entendue: c'est surtout par la multiplicité et l'exactitude des explications, et des petits ouvrages de dames, que les Modes vraies se sont créés une situation tout à fait exceptionnelle (1).

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE. TIRAGES DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1re série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

Table with 2 columns: Description of obligations and Amount. Includes 'TIRAGE DE LA 1re SERIE' with values like 500,000, 200,000, 200,000, 600,000 and a total of 1,500,000.

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

Table with 2 columns: Description of obligations and Amount. Includes 'TIRAGE DE LA 2e SERIE' with values like 500,000, 200,000, 200,000, 600,000 and a total of 1,500,000.

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AVIS.

Le Comptoir d'Escompte, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des Obligations mexicaines de la 2e série, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1re série: — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an; — elles sont remboursables à 500 fr., en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre en chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1re série.

Le Consistoire central du culte israélite, en France, vient d'inviter tous les consistoires départementaux de ce culte, à convoquer leurs électeurs dans la dernière quinzaine de décembre, pour nommer les deux délégués de chaque circonscription qui, réunis au Consistoire central, seront chargés de présenter au gouvernement le futur grand rabbin de France.

Nous sommes arrivés aux jours les plus courts de l'année. Le 6 décembre, le soleil s'est levé à 7 heures 40 minutes et s'est couché à 4 heures 2 minutes, si bien que du lever au coucher du soleil, il n'y a plus qu'un espace de 8 heures 22 minutes. Les nuits, par contre, ont une longueur de 15 heures 38 minutes. C'est le 21 décembre que s'arrête cette diminution. Et, depuis le 21 jusqu'au 31, les jours croîtront de 8 minutes. La terre aura alors recommencé son mouvement vers le pôle nord.

BACCALAUFRATS, l'Institution ROGER-MOMENHEIM, 2, rue des Postes, à Paris, a eu 23 élèves reçus à la session de novembre. Ce sont: MM. Paton, Launay, Lacroix, Gronfier, Poncet, Le Goaster, Nathan, Chanceler, De la Nothe, Ayet, Ed. de S., Revony, Guyot, Guibert, Blain, Bessonneau, De la Noë, Guyard, Wallat, Besson, Brière, Le Bouteiller, Florand.

Cours spéciaux pour les sessions d'avril et de juillet. — Cours particuliers pour les écoles de Gouvernement suivis au Lycée St-Louis.

(1) Abonnement annuel commençant en octobre. En s'abonnant plus tard, on reçoit de suite et ensemble les numéros parus. Une livraison par mois, avec 12 magnifiques gravures, planches de tapisserie, de modes, de crochet, de broderie, musique, etc. — Musée seul, Paris, 6 fr.; départements, 7 fr. 50 c. — Musée et Modes vraies réunis, Paris, 11 fr.; départements, 13 fr. 70 c., franco. — Bureaux: Paris, 29, rue Saint-Roch. On s'abonne aussi chez tous les libraires.

Lorsque le propriétaire voisin d'un fonds enclavé achète ce fonds et le met ainsi en communication avec la voie publique, la servitude d'enclave continue-t-elle à subsister? Cette question, très-importante dans la pratique, a été résolue par la Cour impériale, de Paris en ces termes:

Considérant que la servitude de passage que l'article 682 du Code Napoléon accorde à celui dont les fonds sont enclavés doit cesser avec l'enclave, parce que l'effet ne peut survivre à sa cause; que si la loi fait fléchir le principe de la liberté des héritages devant la nécessité quand l'état des lieux rend indispensable l'établissement d'un droit de passage au profit d'un fonds sur un autre fonds, ce principe reprend toute sa force quand une modification, dans l'état des lieux, fait disparaître la nécessité du droit exceptionnel qui, né avec l'enclave, ne peut se soutenir que par elle, puisqu'on ne comprendrait pas qu'un fonds qui est en communication avec la voie publique, c'est-à-dire n'est plus enclavé, pût prétendre à un droit de passage sur un autre fond pour cause d'enclave;

« Considérant que, en admettant qu'une indemnité ait été payée pour le passage, cette circonstance ne rendrait pas permanent, perpétuel et indépendant de l'état des lieux qui est de sa nature subordonné à un état de choses essentiellement variable; que tout ce qui pourrait en résulter, c'est que celui qui aurait payé une indemnité pourrait être fondé à exercer une action en répétition;

« Considérant qu'il importait peu que le passage litigieux ait été exercé pendant plus de trente ans, aucune prescription ne pouvant être acquise au profit du fonds enclavé sur le fonds servant, dont le propriétaire n'a pu, tant qu'a duré l'enclave, s'opposer au passage et interrompre la prescription qui aurait couru contre lui; que la seule chose qui, en cette matière, soit prescriptible, c'est l'assiette du passage; mais que l'assiette du passage, c'est-à-dire le droit de passer sur un point plutôt que sur un autre était subordonné à l'existence du droit de passer, quand le droit de passer a cessé d'une manière absolue.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Duruy fait les plus louables efforts pour développer l'instruction primaire et les connaissances usuelles les plus utiles aux populations.

De nouvelles récompenses sont instituées en faveur des instituteurs publics qui auront le mieux réussi dans la direction des cours d'adultes; d'autres mesures doivent être prises très-prochainement en vue de la création des bibliothèques populaires.

Pour faciliter l'exécution de cette tâche si utile, il a été décidé, assure-t-on, que le budget du ministre de l'instruction publique, non-seulement ne serait pas compris dans le programme des économies demandées par M. Fould, mais encore qu'il serait augmenté en 1867, dans la mesure la plus large possible. Souhaitons que parmi les nouveaux crédits, il y en ait un affecté à l'augmentation du traitement fixe des instituteurs communaux. Nous voyons bien qu'on leur impose plus de labeur; mais nous n'apercevons pas qu'on rend moins précaire leur situation pécuniaire.

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les trimeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIERE, un purgatif agréable et efficace. — Dépôts dans les Pharmacies. (Se défier des imitations).

PARFUM SANITAIRE.

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très-chaude une cuillerée à café de Vinaigre aromatique de COSMACETI. — Dépôts chez les bons parfumeurs.

Le Traité pratique du docteur Jozan, sur une cause fréquente et peu connue d'épuisement prématuré, vient d'arriver à sa 4e édition. La brillante faveur avec laquelle les gens du monde ont accueilli cet ouvrage s'explique par la manière tout-à-fait neuve et intéressante dont l'auteur a su présenter l'ensemble des causes qui provoquent cette maladie. En abordant par chaque question le côté pratique du traitement et les indications préservatives, l'auteur a plainement justifié l'épigramme de son livre: « Avant tout la guérison. »

ILLUSTRATION.

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 23 novembre 1865.

Telle: Revue politique de la semaine. — Bibliographie: Venancio Flores, président de l'Uruguay. — Courrier de Paris. — Inauguration d'un buste de l'Impératrice à l'Asile impérial de Vincennes. — L'Art arabe au musée retrospectif. — La plaie des sauterelles en Syrie. — A travers le Midi: Montpellier (suite). — Entre chien et loup, nouvelle, par M. Armand de Pontmartin (suite). — Les marchés de Berlin. — Causerie dramatique. — Mosaïque des sations. — Publications illustrées.

Gravures: Venancio Flores, président de la république de l'Uruguay. — Inauguration d'un buste de l'Impératrice à l'Asile impérial de Vincennes. — La plaie des sauterelles en Syrie. — L'Art arabe (8 gravures). — Canards sauvages, par K. Bodmer. — A travers le Midi (4 gravures). — Les marchés de Berlin (7 gravures). — Publications illustrées (8 gravures). — Rébus.

Etude de M<sup>e</sup> DUSSER, avoué, Figeac.

**Vente sur saisie immobilière**

Par procès-verbal de Fréjaville, huissier, en date des 2 et 3 août 1865, à la requête de Claude Establie, il a été saisi au préjudice de Jean Collonges et Rose Laborie, mariés, les biens ci-après désignés, qui seront vendus en trois lots :

- 1<sup>er</sup> Lot. Vignes, bois, terres labourables, pâtures, jardin, maison, grange, four et étable. Mise à prix, 4,000 fr.
- 2<sup>e</sup> Lot. Une terre. Mise à prix, 400 fr.
- 3<sup>e</sup> Lot. Une terre et ancienne vigne, 50 fr.

L'adjudication aura lieu le 5 janvier 1866, à neuf heures du matin, au palais de justice de Figeac.

MÊME ÉTUDE.

**Vente sur saisie immobilière**

Par procès-verbal de Cavarroc, huissier, du 14

septembre 1865, à la requête de François Pezet, il a été saisi au préjudice de Jean Dardé, meunier, à Figeac : une terre et deux vignes situés sur la commune de Lissac.

Ces biens seront vendus le 5 janvier 1866, à neuf heures du matin, au palais de justice de Figeac, sur la mise à prix de 50 fr.

Etude de M<sup>e</sup> BÉTILLE, avoué, à Figeac.

**Purge d'hypothèques légales**

Dans le but de purger de toute hypothèque les biens apportés à la société Agricole et Industrielle des Escouannes et de Pouilhac, sous la raison sociale, Julie Lacroix et C<sup>ie</sup> a fait au greffe du tribunal de Figeac, le 10 mai 1864, dépôt d'une copie de l'acte de société passé devant M<sup>e</sup> Ber-

loty, notaire, à Lyon, le 24 février 1864. Ce dépôt a été certifié et déposé aux parties intéressées par ministère d'huissier et à M. le procureur impérial de Figeac par exploit du sieur Delsol, huissier à Figeac.

Etude de M<sup>e</sup> DUSSER, avoué, à Figeac.

**Extrait de séparation de biens**

Par jugement du 30 novembre 1865, le tribunal civil de Figeac a prononcé la séparation de biens entre Catherine Mazet, et Baptiste Lol.

**Arrondissement de Figeac**

Par acte passé devant M. le maire de Béduer, le sieur Vayssié a cédé au département pour le che-

min vic. d'int. com. n<sup>o</sup> 54 certains immeubles, moyennant la somme de 4,082 fr. 50 c.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* n<sup>o</sup> 93.)

**Arrondissement de Figeac**

Un arrêté préfectoral a fixé comme suit les indemnités à offrir aux propriétaires expropriés pour l'exécution du ch. v. d'int. com. n<sup>o</sup> 53, commune de Felzins. Bringué, père, 23 fr.; Delbos, 440 fr.; Bringué, fils, 535 fr.; Boisse, 255 fr.

Etude de M<sup>e</sup> BRU, huissier, à Figeac.

Il a été procédé le 10 décembre courant, à la requête de la Cie d'Orléans, à la vente par autorité de justice de 16,100 kilos de fonte, dans la gare du chemin de fer à Figeac.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, n<sup>o</sup> 49.)

# Voulez-vous voyager à bon marché ?? soutenez la Concurrence

## ENTREPRISE JULIEN BLANC ET C<sup>ie</sup>

Nouveau service de Cahors à Toulouse, sans changement de voiture  
faisant le service des dépêches de Cahors à Montauban et vice versa.

Départ de Cahors pour Toulouse, 10 h. 30 du soir.

Arrivée à Toulouse, 8 h. 30 du matin.

Départ de Toulouse pour Cahors, 11 h. du matin.

Arrivée à Cahors, 9 h. du soir.

Les bureaux sont établis à Cahors, galerie BOURGES; à Toulouse, rue La-peyrouse ancien bureau des Relayeurs réunis. — Pour les articles et colis 50 pour cent de rabais.

## Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, que depuis le 1<sup>er</sup> décembre courant, les marchandises composant son grand assortiment, sont vendues par lui, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

### TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

### RHUMES CATARRHES COQUELUCHES PÂTE ET SIROP VERBASCINE-PATON

Préparé par Ch. Paton, l'auréat de l'Ecole de Pharmacie.  
P. LEMIT, rue Culture-Sainte-Catherine, 46, Paris.

CONFECTION DE PARIS

### HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

## MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

### Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infallible.

### Mariage facile des vins de différents crus.

8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessous suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

### LE TAPIOCA DE GROULT J<sup>NE</sup>

EST L'OBJET DE NOMBREUSES CONTREFAÇONS,

EXIGER LA SIGNATURE.

Dépôt dans toutes les villes de France.

Le propriétaire-gérant: A. TAYTOU.

### A VENDRE

Quatre paires de MEULES magnifiques et éprouvées, provenant du moulin de Floyras, sur le Lot, avec tous leurs accessoires, ainsi que le bois de charpente de cette Usine, qui a été démolie.

S'adresser à M. Ch. Beregeol, avocat, au château de Floyras, près Castelfranc (Lot).

### Guérison de l'Epilepsie

La Brochure du Dr DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le *Galium palustre* cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

### A LOUER

### UN GRAND APPARTEMENT

au 1<sup>er</sup> étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise.

S'adresser à M. Morcoulier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

### AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaissance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants :

A Cahors : M. Caprais Cayla;  
A Puy-l'Evêque : M. Tissendie;  
A Luzech : M. Richard;  
A Douelle : MM. Laparra et Sers,

auxquels on peut s'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeaux.

### Nowelle édition, d'une cause fréquente et peu connue D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.

Par le Dr JOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182.

4<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr.; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, EL MASSON, libr. 36, r. de l'Anc. Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur : *Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES*

Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.

10<sup>e</sup> édit., 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES ANATOMIQUES. Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'exès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préservatifs. Prix : 5 fr. par la poste; 6 fr. double enveloppe. Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

En vente chez tous les libraires du département :

### Chemins de fer vicinaux

dans le département du Lot

Par A. CALMELS

Prix : 25 centimes

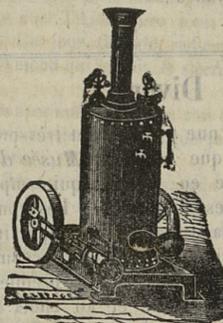
### PETITE MACHINE A VAPEUR INEXPLOSIBLE CHAUDIÈRE SANS TUBES NI BOUILLEURS.

Ce moteur résout le problème si longtemps cherché de la force économique à domicile et à la portée de tous.

Il fonctionne déjà dans toutes les industries :

Imprimeries, Chocolateries, Moulins, Briqueteries, Fermes, etc., etc.

On l'emploie aussi dans les châteaux pour élever les eaux d'arrosage.



Cette machine ne demande pas de frais d'installation.

On peut y brûler toute espèce de combustible.

Elle peut être conduite par tout le monde.

Elle est d'une grande simplicité et d'une solidité à toute épreuve.

Son entretien est nul.

Nous livrons franco à domicile et nous garantissons.

### PRIX DU MOTEUR INEXPLOSIBLE

Modèle N <sup>o</sup> 1, force 1 cheval.....	1,900 fr.
Modèle N <sup>o</sup> 2, force 2 chevaux.....	2,600 fr.
Modèle N <sup>o</sup> 3, force 3 chevaux.....	3,500 fr.
Modèle N <sup>o</sup> 4, force 4 chevaux.....	4,000 fr.
Modèle N <sup>o</sup> 5, force 5 chevaux.....	4,500 fr.
Modèle N <sup>o</sup> 6, force 6 chevaux.....	5,000 fr.

Rendu et monté à domicile dans toute la France.

H. MARINONI et CHAUDRÉ, constructeurs, 67, rue de Vaugirard, Paris.